

Foyer de travailleurs AFTAM rue d'Alsace-Lorraine à DRANCY

NON AUX EXPULSIONS RELOGEMENT DE TOUS LES RESIDENTS

Le foyer d'Alsace-Lorraine a été aménagé en 1968, pour 575 travailleurs immigrés, en foyer-dortoir avec des chambres à 6 ou 8 lits superposés. Y ont été ainsi entassés pendant plus de 40 ans des travailleurs originaires d'Afrique du Nord et de l'Ouest. Dans ces conditions, avec aucun entretien de la part de ses différents gestionnaires, Assotraf puis en 2006, Aftam, ce foyer est devenu un taudis. Il aurait dû être classé dans les logements indignes selon la loi de 1989 qui oblige les bailleurs à fournir « un logement décent ». Mais voilà les foyers de travailleurs immigrés ont été retirés de la liste !! Ainsi les pouvoirs publics n'ont aucune contrainte concernant ces foyers qui peuvent rester des décennies dans l'indignité.

De plus, depuis 10 ans, les gestionnaires ont réduit l'entretien en dessous du minimum d'où, **en permanence**, des coupures d'électricité, des fuites d'eau propre et d'eaux usées, des nuisibles par légion, des détériorations de toutes sortes, l'état du foyer est lamentable.

Dans ces conditions, dès 2004, les résidents ont estimé que les loyers (appelés redevances) étaient trop chers et que les augmentations annuelles étaient injustifiées. Nombre d'entre eux se sont arrêtés de payer soit la totalité du loyer soit les augmentations proposées par le gestionnaire. L'Aftam s'est alors engagée sur les redevances et les augmentations de manière à embrouiller au maximum les résidents et à faire traîner les choses en longueur. Puis elle a attaqué des dizaines de résidents devant les tribunaux et a obtenu des arrêtés d'expulsion.

Un plan de démolition/reconstruction a enfin été mis en place en 2008, par la Préfecture, l'Aftam et la Mairie, mais pour 355 résidents seulement. Il y en a donc 220 qui restent sur le carreau. Aujourd'hui, la 1^{ère} phase est terminée. Un 1^{er} bâtiment a été livré et les résidents, surtout des vieux travailleurs maghrébins, y ont emménagé. Le loyer est de 389 € pour 14 m², il faut repayer une caution et signer un nouveau contrat et règlement intérieur. Une grande majorité des résidents ne sont d'accord sur aucune de ces conditions, d'autant que la loi faisait obligation à l'Aftam de soumettre le nouveau règlement intérieur au Conseil de concertation du foyer, (cadre légal de concertation entre le gestionnaire et les délégués des résidents), ce qu'elle n'a pas fait.

Et maintenant, ce sont des menaces du genre : « si vous n'acceptez pas, on ne vous relogera pas et on mettra d'autres résidents à votre place ». Et pour réduire le nombre de personnes à reloger, l'Aftam fait appliquer les décisions de justice qui étaient dans le tiroir. Mardi 6 mai, avec huissier et policiers, 15 lits sont « descendus », dont ceux des résidents qui avaient remboursé une partie ou la totalité de leur dette (y compris les énormes frais d'huissier). Et l'Aftam annonce qu'elle prévoit d'en expulser encore beaucoup d'autres.

Les résidents demandent à l'Aftam, à la Mairie et à la Préfecture :

- que des négociations soient ouvertes avec leurs délégués sur l'ensemble de leurs revendications ;
- que les expulsés soient réintégrés, que les autres expulsions et arriérés d'augmentations soient annulés, que des protocoles tenables de remboursement de la dette soient proposés à chacun et que les frais d'huissier soient pris en charge par l'Aftam ;
- que tous les résidents sans exception soient relogés et que la Préfecture, la Mairie et l'Aftam s'engagent par écrit ;
- que soient revus à la baisse la caution (un seul équivalent-loyer diminué de l'ancienne caution réévaluée) et le loyer (maximum 340 € prix 2011).

**NOUS VOUS APPELONS A UN RASSEMBLEMENT
MERCREDI 19 MAI A PARTIR DE 17 h DEVANT LA MAIRIE**

Les résidents en AG, le comité de résidents, la coordination des foyers Aftam